

ORGANISATION MATERIELLE LIEE A LA SITUATION SANITAIRE MISE A JOUR

ACCUEIL DES ELEVES A COMPTER DU 03 MAI 2021

1 . MESURES GENERALES SANITAIRES EN VIGUEUR :

Ces nouvelles dispositions en vigueur à compter **du 03 mai 2021** incluent des mesures sanitaires supplémentaires, lors de la reprise des cours en présentiel de tous les collégiens.

- **Le port du masque est obligatoire, pour tous, dans tous les espaces de circulation de l'établissement et en toute circonstance. Le port de masque « Grand public » de catégorie 1 est désormais requis. Les masques faits maison ne sont plus acceptés.**

Le 03 mai, date de retour des élèves en présentiel, un masque sera distribué, à chaque élève, à son arrivée. Ces masques, lavables 50 fois nous ont été attribués par le Département de la Seine Maritime.

- **La distanciation physique doit être de deux mètres entre les groupes.**

- **L'aération ainsi que le nettoyage des locaux sont renforcés.**

Un sens de circulation unique est instauré au sein de l'établissement concernant les entrées, les récréations, les couloirs et les sorties de cours définitives. Il doit être respecté par l'ensemble des usagers et personnels de l'établissement.

2. FERMETURE(S) DE CLASSE(S) EN CAS D'ELEVE(S) POSITIF(S) à la COVID-19 :

A compter du 03 MAI 2021, tout résultat de test positif à la COVID-19 (méthode antigénique ou PCR) chez un élève entraîne la fermeture de la classe à laquelle il appartient, pour une durée de 7 jours.

Les 7 jours de fermeture sont à dater du jour de l'information de la positivité de l'élève. Les élèves de la classe sont tous considérés comme contacts à risque. En cas fermeture de la classe une attestation individuelle sera remise au responsable légal. Ce courrier vaudra pour attestation d'isolement pour un parent lorsque le télétravail n'est possible pour aucun des deux parents.

Pour rappel : Les élèves cas positifs **sont isolés OBLIGATOIREMENT pour une durée minimale de 10 jours. Le retour des élèves, dont la classe a été fermée, est soumis à un résultat de test de dépistage, à faire réaliser 2 JOURS AVANT le retour en classe IMPERATIVEMENT !**

3. ORGANISATION DE LA PRATIQUE PHYSIQUE ET SPORTIVE :

A compter du 03 mai, seules les activités extérieures sont autorisées. Elles sont donc suspendues en intérieur, dans les gymnases, les piscines, etc).

Les cours d'EPS doivent être conduits dans le respect de prescriptions renforcées, émises par les autorités sanitaires. Les vestiaires ne seront toujours pas accessibles. Les enfants devront donc venir en cours d'EPS déjà vêtus d'une tenue adaptée (jogging, baskets...)

- Aucun brassage des classes lors des activités,
- Le lavage des mains doit être assuré avant et après la séance,
- Le respect des gestes barrières doit être rigoureux : le masque doit être porté lors des trajets et en tous lieux **tant que les activités physiques n'ont pas commencées** (surtout lors des rapprochements liés à la communication des consignes)

L'utilisation de matériel partagé d'une même classe est possible (raquettes, volants, ballons...), mais **les professeurs doivent désinfecter le matériel commun, régulièrement et fréquemment et doivent inciter les élèves à utiliser régulièrement du produit hydro-alcoolique.**

L'UNSS ne peut avoir lieu jusqu'à nouvel ordre.

4. PRECAUTIONS ET CONDUITES A TENIR PAR LES PARENTS D'ELEVES :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Il leur est demandé de prendre les précautions suivantes :

- **Surveiller l'apparition de symptômes** chez leurs enfants ;
- En cas de **symptômes évocateurs** du Covid-19 ou de fièvre (38°C ou plus), **l'enfant ne doit pas se rendre au collège** et les parents prennent avis du médecin traitant qui décide des mesures à prendre ;
- Ne pas conduire au collège les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, **ou dont un membre du foyer a été testé positivement**, ou **encore identifiés comme contact à risque** (ayant été en contact avec une personne positive) avant le délai prévu par les autorités ;
- **Informez le chef d'établissement** s'ils ne conduisent pas leur enfant à l'école en précisant la raison et présenter pour son retour une attestation sur l'honneur (téléchargeable sur la page d'accueil du site du collège).
- Avoir un **masque homologué**, propre chaque jour et une **hygiène stricte des mains** comprenant le lavage au départ et au retour à la maison.

Un défaut d'information rapide ne permettrait pas de repérer et d'interrompre les chaînes de transmission dans l'espace scolaire.

Dans l'hypothèse où un variant anglais, sud-africain, brésilien ou indien serait détecté dans le foyer de l'élève, il est également essentiel que les parents informent immédiatement l'établissement.

5. ORGANISATION MATERIELLE :

Les salles de classe seront aménagées de manière à assurer une bonne distanciation physique. Les élèves seront toujours affectés **à la même place et à la même salle, selon l'organisation ci-dessous, hormis pour les enseignements spécifiques (musique, SVT, physique, technologie, arts plastiques, CDI pour les élèves de 6ème) :**

| Classe | Salle | Classe | Salle |
|--------|-------|--------|-----------------------|
| 6A | 21 | 4A | 06 |
| 6B | 22 | 4B | Salle arts plastiques |
| 6C | 23 | 4C | Salle d'étude |
| 6D | 24 | 4D | 20 |
| 5A | 30 | 3A | 26 |
| 5B | 31 | 3B | 27 |
| 5C | 32 | 3C | 28 |
| 5D | 33 | 3D | 29 |

La classe relais occupera sa salle habituelle.

Les enseignements spécifiques : musique, SVT, physique et technologie, se dérouleront dans les salles habituelles. Les cours d'arts plastiques se dérouleront en salle 14.

L'échange de matériel entre élève est interdit.

Du gel hydro alcoolique est à disposition à divers endroits de l'établissement, mais ne remplace pas le lavage régulier des mains, à l'arrivée au collège, après les temps de pause, avant et après la restauration scolaire.

Les déplacements au sein de la classe et dans l'établissement ne se feront que sur l'autorisation des enseignants ou de la vie scolaire.

Les portes de l'établissement devront être maintenues au maximum ouvertes, sur le temps de présence des élèves (hormis le portail, le plan **vigipirate urgence attentat** étant désormais en vigueur).

Les bureaux de l'administration et de la vie scolaire ne seront pas accessibles aux élèves et de manière très exceptionnelle aux personnels. **Les communications par courriel et téléphoniques doivent être privilégiées et les réunions préférentiellement organisées en distanciel. Lorsque ces réunions sont organisées en présentiel, un strict respect des gestes barrières doit être observé.**

Elles sont limitées à six participants.

4. ORGANISATION PEDAGOGIQUE :

L'accueil des élèves se fera selon le planning suivant, les élèves devront **respecter les gestes barrières ainsi que les distances physiques 2 METRES, dès leur arrivée et ce toute la journée.**

Les arrivées sont maintenues comme définies le 08 mars dernier.

| <i>classes</i> | <i>Matinée : début des cours</i> | <i>classes</i> | <i>Matinée : début des cours</i> |
|----------------|---|----------------|---|
| 3A | 7h55 ou selon l'emploi du temps habituel | 5A | 8h10 ou selon l'emploi du temps habituel |
| 3B | 7h55 ou selon l'emploi du temps habituel | 5B | 8h10 ou selon l'emploi du temps habituel |
| 3C | 7h55 ou selon l'emploi du temps habituel | 5C | 8h10 ou selon l'emploi du temps habituel |
| 3D | 7h55 ou selon l'emploi du temps habituel | 5D | 8h10 ou selon l'emploi du temps habituel |
| 4A | 8h00 ou selon l'emploi du temps habituel | 6A | 8h15 ou selon l'emploi du temps habituel |
| 4B | 8h00 ou selon l'emploi du temps habituel | 6B | 8h15 ou selon l'emploi du temps habituel |
| 4C | 8h00 ou selon l'emploi du temps habituel | 6C | 8h15 ou selon l'emploi du temps habituel |
| 4D | 8h00 ou selon l'emploi du temps habituel | 6D | 8h15 ou selon l'emploi du temps habituel |

- **Pour les horaires de début des cours, il est important que les élèves de chaque niveau tiennent compte de leur emploi du temps habituel.** Par exemple, en cas de début des cours à 9h, les élèves concernés viennent au collège à 9h comme habituellement. **Les horaires mentionnés sur le tableau ci-dessus sont à respecter rigoureusement pour les classes concernées, afin d'éviter au maximum le brassage des élèves à l'entrée du collège.**

Les séances de « devoirs faits » seront rétablies sur les niveaux 6^{ème} et 5^{ème}, classe par classe, selon le planning suivant :

Les élèves inscrits au début de l'année seront prioritaires. Pour toute nouvelle inscription, les élèves doivent se signaler à la Direction, en apportant un mot de la famille. Ce dispositif reste sur le principe du volontariat, avec l'accord de la famille.

| <i>classes</i> | <i>Créneau « devoirs-faits » proposé</i> | <i>Salle</i> |
|----------------|--|--------------|
| 6A | Lundi de 15h30 à 16h30 | 21 |
| 6B | Lundi de 15h30 à 16h30 | 22 |
| 6C | Lundi de 16h30 à 17h30 | 23 |
| 6D | Jeudi de 16h30 à 17h30 | 24 |
| 5A | Mardi de 14h30 à 15h30 | 30 |
| 5B | Jeudi de 15h30 à 16h30 | 31 |
| 5C | Lundi de 15h30 à 16h30 | 32 |
| 5D | Vendredi de 15h30 à 16h30 | 33 |

Les enseignements se dérouleront exclusivement en présentiel. Le plan de continuité pédagogique s'applique **en cas de fermeture ponctuelle de classe ou de l'établissement.**

L'enseignement à distance n'aura lieu qu'en cas de fermeture complète de l'établissement.

6. RESTAURATION SCOLAIRE :

Le service de restauration scolaire sera ouvert mais les mesures sanitaires impliquent des règles très strictes à respecter et des prises de repas échelonnées. Le déjeuner se fera par classe et niveau de classe.

7. ACCES A L'ETABLISSEMENT AUX PERSONNES EXTERIEURES :

En raison des **nouvelles mesures sanitaires et du plan vigipirate urgence attentat**, l'accès à l'établissement aux personnes extérieures doit rester exceptionnel.

Les rendez-vous restent possibles, sur accord du chef d'établissement, mais limités uniquement aux responsables légaux.

Le port du masque est obligatoire sur tout le temps de présence. Les personnes devront se signaler à la loge, se nettoyer les mains au gel hydro alcoolique dès leur arrivée (distributeur au niveau de la loge), se munir d'un stylo personnel pour émarger.

Les communications par courriel et téléphoniques doivent être privilégiées et les documents ou règlements éventuels devront être déposés dans la boîte aux lettres du collège prioritairement.

Toutes les réunions parents / professeurs sont pour le moment annulées.

V RICHARD